



CANDIDATURE À LA COMMISSION DE RÉPARTITION DES FONDS DE LA FFBS

Élections du 19 mars 2022

Toute candidature peut être adressée par e-mail à candidature@ffbs.fr avant le 18 février 2022 à 23h59 ou par courrier recommandé avec accusé de réception (caché de La Poste daté au plus tard du 18 février 2022) ou dépôt en mains propres contre récépissé (le lundi et le jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30) au siège de la Fédération, 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS.

NOM : Prénom :

Date de Naissance : Lieu de Naissance :

Adresse :

.....

Tél : E-mail :

N° de Licence : Licencié(e) à la FFBS depuis :

Président(e) du Club, du Comité Départemental ou la Ligue Régionale :

.....

Motivations pour intégrer la Commission :

.....

.....

.....

.....

A remplir par les candidats qui

En vue de l'élection, se prévalent de la catégorie suivante :

- | | |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> Club | 2 postes |
| <input type="checkbox"/> Comité Départemental | 1 poste |
| <input type="checkbox"/> Ligue Régionale | 1 poste |

Toute candidature doit être obligatoirement accompagnée du procès-verbal de l'élection au poste de Président du Club, du Comité Départemental ou de la Ligue Régionale concernée

En étant candidat(e) à la Commission de répartition des fonds de la Fédération, j'atteste sur l'honneur respecter les conditions fixées par les statuts et les règlements fédéraux et ne pas avoir été condamné(e) à une peine qui fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales ou ne pas avoir subi de sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

A le.....

Signature :